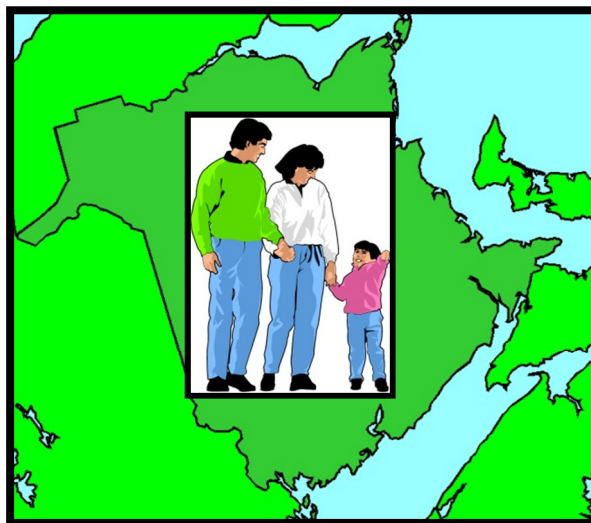


# SOMMAIRE EXÉCUTIF

## IMPACT DE LA HAUSSE DU COÛT DES ALIMENTS SUR LES NÉO-BRUNSWICKOIS À FAIBLE REVENU



Résumé d'une enquête sur le coût des aliments  
au Nouveau-Brunswick en juillet et août 2010

par

Le Front commun pour la justice sociale, inc.  
96, av. Norwood, # 314  
Moncton (NB) E1C 6L9

Tel. (506) 204-1134

[fcjsnb@nbnet.nb.ca](mailto:fcjsnb@nbnet.nb.ca)  
[www.frontnb.ca](http://www.frontnb.ca)

## **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Le Front commun pour la justice sociale inc. a fait enquête auprès de douze différents magasins d'alimentation appartenant à trois chaînes soit Sobeys, Superstore et COOP. Cette enquête a été effectuée à Saint Jean, Moncton, Miramichi, Tracadie, Lamèque et Rogersville.

Nous avons utilisé une méthode élaborée par Santé Canada et choisi les 66 articles recommandés qui représentent un régime nutritif frugal. Nous n'avons pas inclus de produits transformés, d'aliments à grignoter, de nourriture de type restaurant ou prêt-à-emporter, ni des articles tels que le savon à vaisselle, etc. Le coût des aliments est basé sur le postulat que les gens ont les habiletés nécessaires pour préparer leurs repas à partir des ingrédients de base.

## **Nos constatations**

### **Le prix de la nourriture**

Les prix les plus élevés sont ceux de Sobeys, suivi de ceux de Superstore (exception faite de celui de Miramichi) et enfin de ceux de CO-OP (à l'exception de Lamèque). La différence des prix entre les magasins n'était pas énorme.

Tenant compte des spéciaux de la semaine, la fourchette de prix des 66 articles du panier d'épicerie chez Sobeys était le plus élevé au Sobeys de Moncton (262,44 \$) suivi de celui de Saint-Jean (261,59 \$). Cependant, le prix à Miramichi était plus bas, à 254,09 \$. Pour la COOP, le prix le plus élevé étaient celui de Lamèque soit 258,42 \$ mais un prix moins élevé soit 249,56 \$ a été observés à la COOP de Moncton. Le prix des 66 articles au Superstore de Moncton était de 261,79 \$ tandis que celui de Miramichi était plus bas soit 248,57 \$. La différence de prix entre ces trois chaînes de magasins d'alimentation n'était pas très marquée.

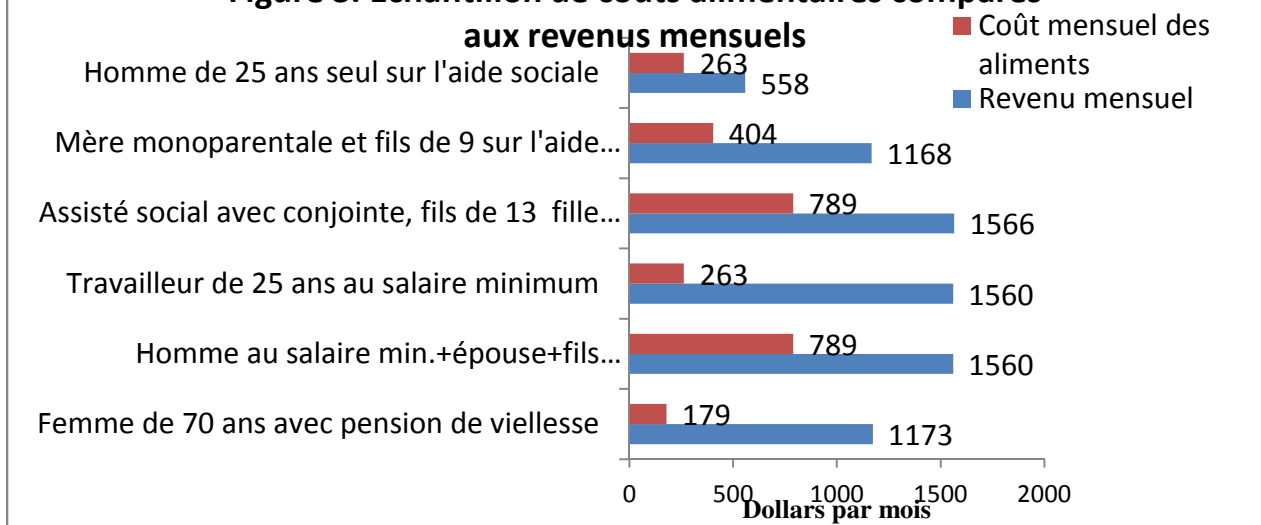
Nous n'avons pas vu beaucoup de différence entre les prix provenant d'un magasin d'une grande ville comparativement à ceux d'un village.

### **Les coûts élevés d'un régime santé**

### **Comparison entre le revenu et le coût de la nourriture**

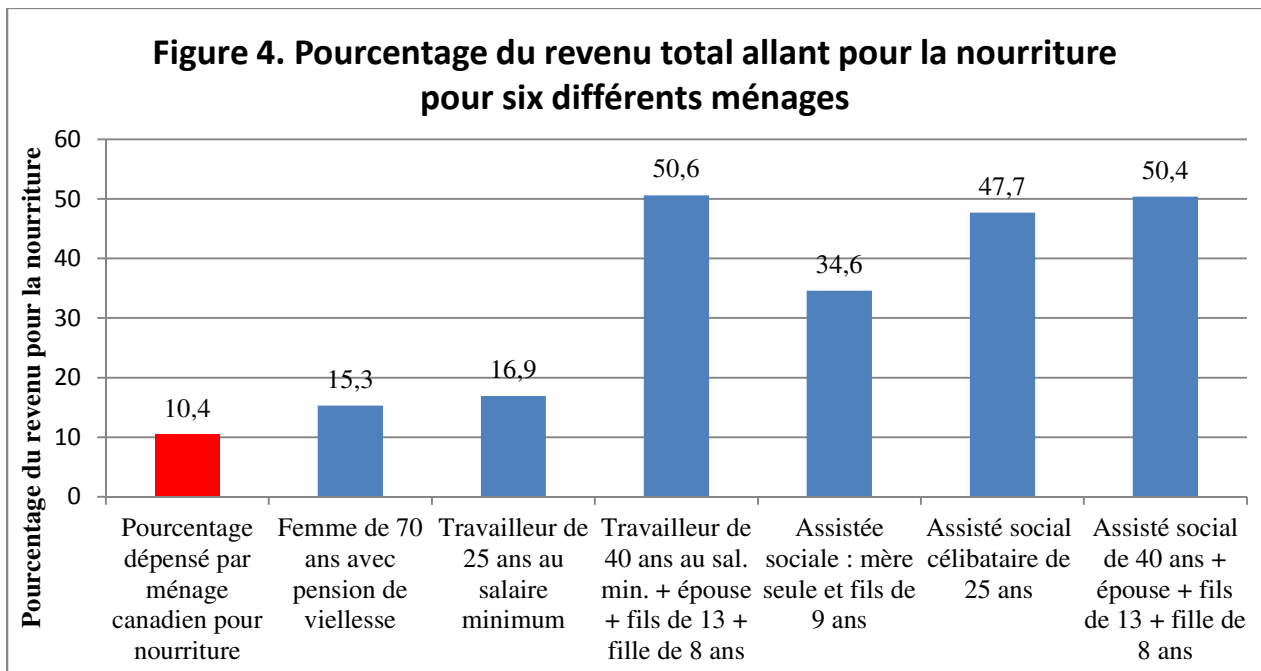
Nous croyons que cette mise en perspective est la plus importante constatation issue de notre enquête. Nous avons calculé le pourcentage du revenu total qui est consacré à la nourriture pour différents types de ménages -voir Figure 3 et Annexe B pour ménages à faible revenu.

**Figure 3. Échantillon de coûts alimentaires comparés aux revenus mensuels**



Statistique Canada signalait en 2008 que la proportion du revenu total que les ménages canadiens dépensaient en nourriture était de 10,4 %. Nous avons trouvé qu'au Nouveau-Brunswick, nous payons plus cher que ça. (Voir figure 4). Nous nous sommes penchés sur trois catégories de citoyens : ceux qui travaillent au salaire minimum, ceux qui reçoivent de l'aide au revenu et les aînés qui reçoivent le supplément de revenu garanti.

**Figure 4. Pourcentage du revenu total allant pour la nourriture pour six différents ménages**

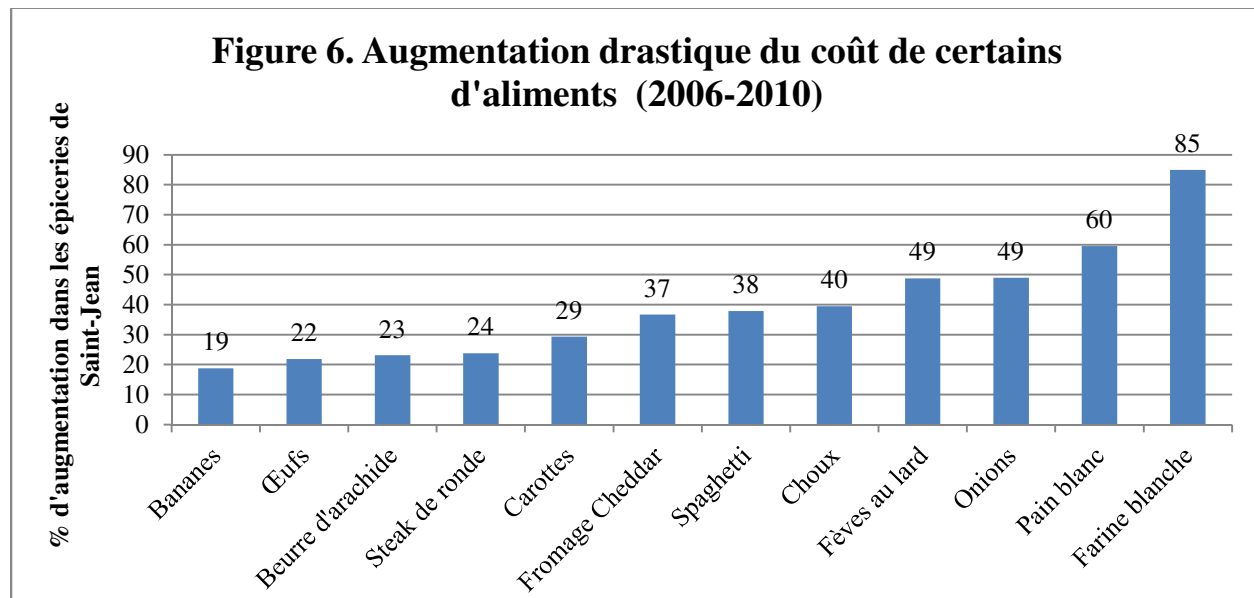


Une femme de 70 ans recevant le supplément de revenu garanti doit consacrer 15,3 % de son revenu à la nourriture. Un travailleur (25 ans) au salaire minimum y dépensera 16,9 % et s'il est le seul gagne-pain pour sa compagne et ses deux enfants, il y consacrerait 50,6 %. Un homme de 25 ans qui reçoit de l'assistance sociale déboursait 47,7 % tandis que pour une mère célibataire avec un jeune garçon de 9 ans, ce sera 34,6 %. Un couple d'assistés sociaux avec deux enfants dépensait plus de la moitié de son revenu pour la nourriture soit 50,5 %.

### Augmentation drastique du coût des aliments

Il y a eu des augmentations importantes du coût de la nourriture entre 2006 et 2010. Nous avons été en mesure de comparer le prix moyen de 49 articles d'alimentation dans trois magasins de Saint-Jean entre 2006 et 2010 (voir Tableau 2 page 5). Ces données de 2006 nous ont été fournies par Marthe MacLean, une nutritionniste de Saint-Jean.

Il y a eu des augmentations très marquées dans les 49 articles que nous avons comparés. Douze d'entre eux, dont des aliments que choisissent souvent les consommateurs à revenu modeste, sont présentés dans la figure 6.



- Le prix du lait est contrôlé par le *Loi sur les produits naturels* du Nouveau-Brunswick, donc son augmentation a suivi le taux d'inflation. D'autres produits laitiers ont augmenté entre 28,9 % et 42 %.
- La nourriture riche en protéines a subi une augmentation semblable soit les œufs, 21,9%, et le thon en boîte, 102,5 %.
- Les fruits, spécialement les jus, ont augmenté de manière significative.
- Il y a davantage de variation des prix pour les légumes. La laitue romaine et les concombres en saison étaient moins chers en 2010 qu'en 2006. Cependant, le prix de 9

des 14 légumes étudiés a augmenté. Les carottes, le chou et les oignons ont vu leur prix grimper de 29,3 %, 39,5 % et 49,0 % respectivement.

- Le prix des produits céréaliers a augmenté considérablement : le spaghetti de 37,35 %, le riz de 42,6 %, le pain de blé entier, de 102,1 %.

### Changements dans le prix de 49 aliments dans les épiceries de Saint-Jean entre 2006 et 2010

Catégorie d'aliment	Price de 2006 (\$)	Prix de 2010 (\$)	Différence (%)	Catégorie d'aliment	Prix de 2006 (\$)	Prix de 2010 (\$)	Différence (%)
<b>Produits laitiers</b>				<b>Légumes</b>			
Lait, 4 L	6,40	6,88	<b>7,5</b>	Laitue romaine, kg	4,39	3,42	-22,1
Yogourt, 750 g	2,73	3,52	<b>28,9</b>	Concombre, kg	2,02	1,61	-20,3
Fromage Cheddar, 200 g	2,94	4,02	<b>36,7</b>	Pommes de terre, 10 lbs.	5,46	4,99	-8,6
Fromage tranché, 500 g	3,09	4,35	<b>40,8</b>	Brocoli, kg	3,85	3,83	-1,0
Fromage Mozzarella, 200g	2,83	4,02	<b>42,0</b>	Navet, kg	1,59	1,65	3,8
				Légumes mélangés cong., kg	2,62	2,90	<b>10,7</b>
<b>Aliments protéiques</b>				Céleri, kg	2,65	3,07	<b>15,8</b>
Poulet, cuisse, kg	6,46	5,86	-9,3	Tomate rouge, kg	3,97	4,61	<b>16,1</b>
Boeuf haché, kg	7,77	8,06	3,7	Carottes, kg	1,50	1,94	<b>29,3</b>
Porc, cotelette, kg	8,28	8,69	5,0	Chou, kg	1,14	1,59	<b>39,5</b>
Poisson, filet cong./400 g	4,46	4,80	<b>7,6</b>	Onion, kg	2,04	3,04	<b>49,0</b>
Jambon tranché, 175 g	1,72	2,03	<b>18,0</b>	Maïs en boîte, 341 ml	0,68	1,09	<b>60,3</b>
Oeufs, douz.	2,15	2,62	<b>21,9</b>	Tomates en boîte, 796 ml	0,93	1,62	<b>74,2</b>
Beurre d'arachide, 500 g	2,51	3,09	<b>23,1</b>	Piment vert, kg	3,26	6,22	<b>90,8</b>
Steak de ronde, kg	8,69	10,68	<b>23,8</b>				
Fèves au lard, 398 ml	0,82	1,22	<b>48,8</b>	<b>Produits céréaliers</b>			
Thon en boîte, 170 g	0,80	1,62	<b>102,5</b>	Gruau, 1 kg	2,22	2,33	5,0
				Spaghetti, 900 g	1,34	1,84	<b>37,3</b>
<b>Fruit</b>				Riz blanc à grain long, 900 g	1,69	2,41	<b>42,6</b>
Pommes, kg	3,79	2,73	-28,0	Farine de blé entier, 2,5 kg	3,29	4,81	<b>46,2</b>
Poires, kg	4,02	3,98	-10	Pain blanc enrichi, 570 g	1,63	2,60	<b>59,5</b>
Raisins frais, kg	3,42	3,60	5,3	Pains à hamburger, (8)	1,28	2,08	<b>62,5</b>
Bananes, kg	1,65	1,96	<b>18,8</b>	Biscuits soda, 450 g	1,56	2,82	<b>80,8</b>
Orange, jus cong., 355ml	1,13	1,36	<b>20,4</b>	Farine blanche, 2,5 kg	2,79	5,16	<b>84,9</b>
Orange fraîche: 1	2,77	3,58	<b>29,2</b>	Pain de blé entier, 675 g	1,45	2,93	<b>102,1</b>
Raisins sec, 750 g	2,96	5,02	<b>69,6</b>				
Jus de pomme, 1,36 L	1,09	2,00	<b>83,5</b>	<b>Gras et huiles</b>			
				Mayonnaise, 475 ml	2,42	2,56	4,1
				Margarine non-hydr., 454g	3,58	4,09	<b>14,2</b>
				Huile de canola, 1,89 L	4,49	5,83	<b>29,8</b>

Note: Les aliments dont les prix ont augmenté plus que l'Indice des prix à la consommation sont en caractère gras

## **6. RECOMMANDATIONS**

### **6.1 TAUX D'ASSISTANCE SOCIALE**

#### **RECOMMANDATION N° 1**

**D'ici 2011, fournir aux bénéficiaires de l'assistance sociale un supplément mensuel pour l'alimentation, comme suit :**

- 1.1 Fournir à chaque bénéficiaire adulte un supplément de 100 \$ par mois pour se procurer des aliments sains.**
- 1.2 Fournir 35 \$ de plus par mois pour chaque enfant de ménages avec enfants qui reçoivent de l'assistance sociale (c'est la somme nécessaire actuellement pour nourrir un garçon ou une fille ayant de 4 à 8 ans pendant une semaine)**
- 1.3 Indexer ces suppléments d'alimentation au coût de la vie.**
- 1.4 Stipuler que ces suppléments ne feront pas augmenter le prix du loyer des bénéficiaires d'assistance sociale qui habitent des logements subventionnés.**

### **6.2 INSUFFISANCE DU SALAIRE MINIMUM AU NOUVEAU-BRUNSWICK**

#### **RECOMMANDATION N° 2**

**En se basant sur la moyenne des dépenses d'un ménage d'une personne et de deux personnes ou plus, que le gouvernement du Nouveau-Brunswick calcule ce que devrait être le « salaire vital » des travailleurs et qu'il planifie sa mise en œuvre graduelle d'ici deux ans.**

### **6.3 AÎNÉS À FAIBLE REVENU**

#### **RECOMMANDATION N° 3**

**Dans le cadre du budget du gouvernement provincial pour 2011, bonifier de 100 \$ le supplément actuel de 400 \$ versé aux aînés qui reçoivent le supplément de revenu garanti; le supplément versé par la province s'élèverait alors à 500 \$ par an.**

### **6.4 DES NÉO-BRUNSWICKOIS VIVENT L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE.**

#### **RECOMMANDATION N° 4**

**Améliorer la qualité nutritive et les normes dans les banques alimentaires du Nouveau-Brunswick par les moyens suivants :**

- 4.1 Fournir un financement plus généreux et plus stable aux banques alimentaires et aux soupes populaires tant que le niveau de pauvreté demeure élevé au Nouveau-Brunswick.**

- 4.2 Examiner la structure administrative des banques d'alimentation et des soupes populaires et s'assurer que leurs CA respectifs comportent des représentants des usagers des banques d'alimentation et des usagers des soupes populaires.**
- 4.3 Demander aux administrateurs des banques d'alimentation de veiller à ce que leur personnel et leurs bénévoles mettent au rebut la nourriture donnée qui commence à se gâter ou dont la date de péremption (« Meilleur avant ») est dépassée de loin.**
- 4.4 Demander que le personnel de chacune des banques alimentaires et des soupes populaires applique tous les règlements et politiques de la province en matière de santé; les membres du personnel doivent suivre les procédures de contrôle de la qualité et les pratiques d'hygiène exigées par les règlements relatifs aux établissements de restauration.**
- 4.5 Recommander aux banques alimentaires et aux soupes populaires d'offrir une plus grande diversité d'aliments nutritifs et d'éviter de servir des aliments éventés; à la longue, c'est plus avantageux car l'état de santé des personnes vivant dans la pauvreté s'en trouve amélioré et cela fait baisser le coût des soins de santé pour la province.**
- 4.6 Organiser des séances de formation permettant aux clients des banques alimentaires d'apprendre à préparer une plus grande variété d'aliments, à lire les tableaux nutritifs, à suivre de nouvelles recettes simples, etc.**

## **6.5 COLLABORATION ENTRE LE GOUVERNEMENT, LE SECTEUR PRIVÉ ET LES MÉDIAS**

### **RECOMMANDATION N° 5**

- 5.1 Demander à la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick d'exercer ses pouvoirs en faisant enquête sur le prix de vente de la viande, des œufs, de la volaille, du lait, des produits laitiers et des fruits et des légumes lorsque les magasins d'alimentation haussent leurs prix de 10 % de plus que l'Index des prix à la consommation.**
- 5.2 Renforcer la voix des consommateurs au sein de la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick en demandant au gouvernement de nommer deux membres de plus à cette Commission de neuf membres. Les critères de sélection de ces représentants des consommateurs doivent insister sur leurs connaissances de la nutrition et sur leur préoccupation quant à la sécurité alimentaire de tous les gens du Nouveau-Brunswick.**
- 5.3 Demander que les magasins d'épicerie cessent de faire figurer dans leurs dépliants publicitaires des articles d'alimentation qui n'offrent que des calories comme seule valeur nutritive.**
- 5.4 Demander que le placement des aliments sur les étagères des magasins mette l'accent sur les aliments les plus nutritifs en les rendant plus accessibles.**
- 5.5 Encourager les médias à promouvoir de bonnes habitudes alimentaires et à faire valoir la notion de sécurité alimentaire au Nouveau-Brunswick.**

## ANNEX A

**Coût des aliments pour certains ménages basés sur une enquête de 12 magasins en 2010**

Sexe	Age (ans)	Coût par semaine (\$)	Coût par mois (\$)*
Masculin	2-3	27.46	118.90
	4-8	35.04	151.72
	9-13	45.85	198.53
	14-18	63.13	273.35
	19-30	60.84	263.44
	31-50	55.24	239.19
	51-70	53.37	231.09
	Over 70	52.80	228.62
Female**	2-3	26.95	116.69
	4-8	34.02	147.31
	9-13	39.56	171.29
	14-18	46.75	202.43
	19-30	47.48	205.59
	31-50	47.03	203.64
	51-70	42.20	182.73
	Over 70	41.38	179.18

\* Comme il y a des mois de plus de 28 jours, on utilise le multiplicateur 4,33 pour trouver le coût mensuel

\*\*Femmes enceintes: coût par semaine allant de 50,85 \$ à 52,13; femme allaitante: de 53,63 \$ à 54,91 par semaine.

## ANNEXE B

### Calcul du revenu mensuel de six types de ménages en 2010

Type de ménage	Revenu par mois du salaire ou de l'aide sociale	Prestations pour enfant et famille	Supplément national pour enfant	Crédit d'impôt du NB pour enfant	Crédit pour TPS (équivalent mensuel)	Revenu mensuel total
Personne seule apte au travail et recevant l'aide sociale	537,00 \$	0	0	0	20,83 \$	557,83 \$
Parent seul avec un enfant et recevant l'aide sociale	808,00 \$	112,33 \$	174,00 \$	20,83 \$	52,58 \$	1 167,74 \$
Couple avec deux enfants et recevant l'aide sociale	908,00 \$	224,66 \$	328,00 \$	41,66 \$	63,50 \$	1 565,82 \$
Individual travaillant au salaire minimum	1 560,00 \$	0	0	0	31,75 \$	1 591,75 \$
Ménade de 2 mais avec un seul gagne-pain	1 560,00 \$	0	0	0	41,67 \$	1 601,67 \$
Personne de 65 ans et plus avec pension et supplément garanti	1 172,98 \$	0	0	0	30,80 \$	1 203,78 \$

#### Source des renseignements

- Manuel des politiques sociales du ministère du Développement social.
- Salaire minimum au N.-B. fixé à 9 \$ l'heure en septembre 2010.
- Personnes de 65 ans et plus : [www.servicecanada.gc.ca/eng/isp/oas/oasrates.shtml](http://www.servicecanada.gc.ca/eng/isp/oas/oasrates.shtml). Maximum pour pension de vieillesse : 518,51 \$; supplément du revenu garanti : 654,47 \$.
- Consultation avec le Conseil national de Bien-être social, Ottawa.  
[www.cra-arc.gc.ca/bnfts/cctb/cctb\\_pymnts-fra.html](http://www.cra-arc.gc.ca/bnfts/cctb/cctb_pymnts-fra.html)
- The National Child Supplement and Child Tax benefit for N.B. : CCTB Online Calculation Juillet 2010 – juillet 2011.
- Le calcul de la TPS: calculatrice pour le N.-B. couvrant la période allant de juillet 2010 à juillet 2011.